



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Sud-Atlantique**

**Consultation du public du 20 mai 2022 au 30 mai 2022  
Motif de la décision**

– Projet d'arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2009 portant réglementation de la pêche maritime des poissons migrateurs en mer et dans la partie salée des fleuves, rivières et canaux du bassin de l'Adour

**DECISION**

l'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2009 portant réglementation de la pêche maritime des poissons migrateurs en mer et dans la partie salée des fleuves, rivières et canaux du bassin de l'Adour est adopté.

Fait à Bordeaux, le 13 juin 2022

Pour la préfète de région et par délégation,

le directeur interrégional de la mer  
Sud-Atlantique

Jean-Philippe QUITOT